

Abidjan, le 14 SEPT 2009

NOTE D INFORMATION

Relative à la procédure d'éclatement de BL (même importateur) de premier niveau en sous BL dans APSNet

Cas 1 : le consignataire à l'origine a créé le nombre de lignes de marchandise nécessaires dès la création du BL dans APSNet :

- Le consignataire soumet à la douane une demande de correctif via APSNet sur le BL. Pour cela :
- Le type du titre de transport doit être changé de CNS à CNE (maritime) ou de LTA à LTE (aérien).

Cas 2 : les lignes de marchandise n'ont pas été créées à l'origine dans APSNet :

Le consignataire va faire une demande de correctif dans laquelle il crée les différentes lignes en changeant le type de transport de CNS à CNE ou de LTA à LTE qu'il soumet à la douane

Une fois la demande acceptée dans APSNet par l'agent des douanes, l'interface APSNet va créer automatiquement un sous BL dans SYDAM World pour chaque ligne de marchandise définie dans le BL APSNet.

Les agents des douanes devant effectuer les validations seront informés par e-mail des demandes d'éclatement de lignes des consignataires (correctif).

THIA LABI DOMINIQUE

